

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Soleil Boulva

<https://www.cadre21.org/membres/2e4948f2c0483b83823d244e>

Date d'obtention : 2024-03-28 18:01:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler avec la personne en détresse ou qui rapporte l'évènement

Évaluer la nature de l'incident: impulsif ou malveillant?

Vérifier les infos avec des questions de précisions

Si c'est malveillant on contacte la police, on n'interroge pas l'instigateur mais on peut saisir son cellulaire s'il y a de la porno juvénile

Si c'est impulsif, on complète l'entrevue avec l'instigateur

Communiquer au parents

Faire un signalement DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

C'est quand même pas si simple de démêler les étapes à faire. Il faut travailler en équipe et regarder le guide SEXTO. Je retiens que quand il n'y a aucun impact sur notre jeune dans l'école on ne fait pas SEXTO, que quand il y a une intention malveillante on implique la police mais que même dans un geste impulsif, la police peut faire une belle intervention préventive auprès des jeunes. Le secrétariat général est là aussi pour démêler les aspects juridiques.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand les jeunes ne veulent pas collaborer, que la victime dit que tout est déjà réglé. Quand la victime dit qu'elle a supprimé elle-même les photos du téléphone de son ex et qu'elle est passée à autre chose. L'étape de contacter les parents est délicate et le signalement DPJ peut amener un bris de confiance avec l'intervenant. La saisie des cellulaires n'est pas toujours facile non plus...